

Chèques de voyage perdus ou volés

Conditions générales de vente



Les conditions générales de vente suivantes portent sur le remboursement des chèques de voyage perdus ou volés.

CONTRAT D'ACHAT

IMPORTANT

Lisez attentivement ce contrat. En achetant, signant, acceptant ou utilisant des Chèques de voyage American Express® (« Chèques »), vous acceptez ce qui suit: Vous acceptez (a) de signer vos Chèques immédiatement dans l'angle supérieur gauche, (b) De ne pas revendre, consigner ou d'entreprendre une autre action similaire pour transférer vos Chèques à une autre personne, entreprise ou entité afin qu'ils soient revendus ou réutilisés.

REMBOURSEMENT

American Express Travel Related Services Company, Inc. (« American Express ») remboursera le montant indiqué sur tout chèque perdu ou volé conformément aux lois applicables et uniquement si vous remplissez toutes les conditions ci-dessous:

AVANT UNE PERTE

- Vous avez signé le Chèque de voyage dans l'angle supérieur gauche, à l'encre indélébile.
- Vous n'avez pas signé le Chèque dans l'angle supérieur gauche.
- Vous n'avez pas donné le Chèque à une autre personne ou entreprise pour qu'elle le détienne ou conserve dans le cadre d'une escroquerie.
- Vous n'avez pas utilisé le Chèque en violation d'une loi, notamment dans le cadre d'un pari illégal, d'un jeu de hasard ou autre action interdite.
- Votre Chèque n'a pas été pris par ordre du tribunal ou action du gouvernement.
- Vous avez conservé votre Chèque en lieu sûr, comme toute personne prudente conserverait une somme d'argent liquide similaire en lieu sûr.

APRÈS UNE PERTE

- Vous avisez rapidement American Express de la perte ou du vol du Chèque.
- Vous signalez rapidement tous les faits de la perte ou du vol à American Express, ainsi qu'à la police si American Express vous le demande.
- Vous donnez rapidement à American Express le numéro de série du Chèque perdu ou volé, ainsi que le lieu et la date de son achat.
- Vous remplissez rapidement les formulaires de remboursement d'American Express et vous donnez à American Express une pièce d'identité acceptable.
- Vous donnez à American Express toutes les informations nécessaires et l'aide demandée afin de réaliser une enquête complète sur la perte ou le vol. American Express se réserve le droit d'enquêter sur le vol ou la perte, et de vérifier la conformité au présent contrat d'achat. American Express ne pourra être tenue responsable de tout retard résultant de cette enquête.
- Notez que, à des fins d'assurance qualité, votre appel téléphonique à American Express peut être surveillé ou enregistré et que vous acceptez cette surveillance et cet enregistrement.

PAS D'OPPOSITION

American Express ne peut pas faire opposition à un Chèque.

Signez vos Chèques immédiatement dans l'angle supérieur gauche.